

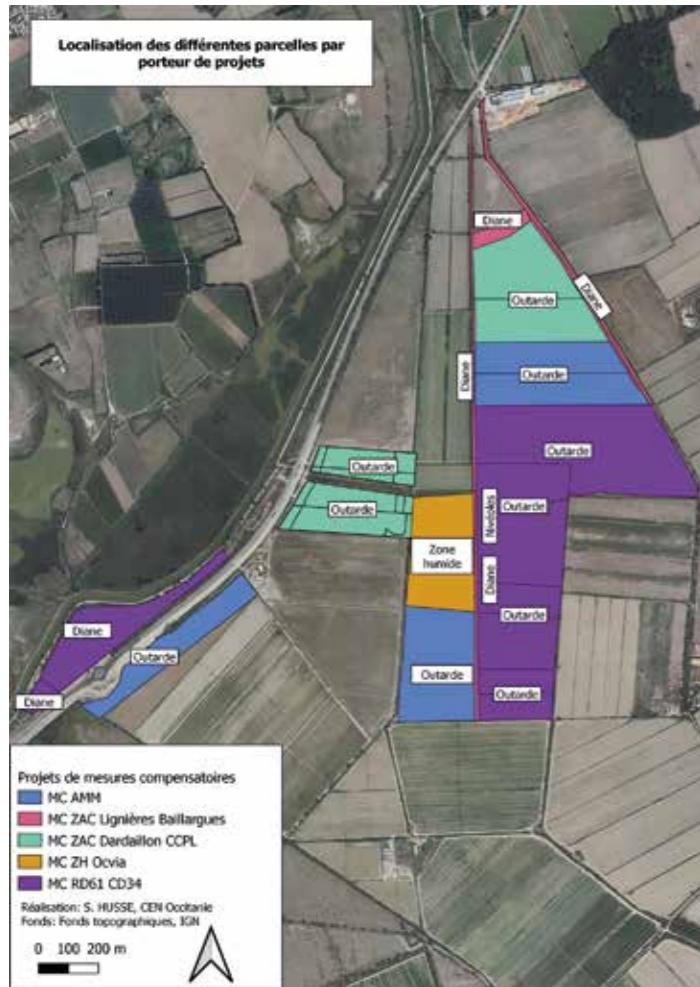
Un plan de gestion multiprojet sur la plaine de Marsillargues

Le CEN Occitanie, gestionnaire de plusieurs terrains sur la plaine de Marsillargues, a élaboré un plan de gestion multiprojet ayant pour objectif de rassembler les différents plans de gestion déjà en cours ou à venir sur le site et d'homogénéiser leur durée à 6 ans. Le secteur en question (cf. carte), en partie dans les sites Natura 2000 « Etang de Mauguio » accueille en effet plusieurs mesures compensatoires relatives aux projets d'aménagement suivants, mises en oeuvre par le CEN en collaboration avec 5 agriculteurs :

- la RD61 entre Lunel et La Grande-Motte ;
- la plateforme logistique de l'aéroport Montpellier Méditerranée ;
- la ZAC des Lignières à Baillargues ;
- la Ligne grande vitesse (LGV) Contournement Nîmes Montpellier ;
- la ZAC des portes du Dardaillon à Lunel-Viel.

Les principaux milieux et espèces visés sont : les zones humides, la Diane, l'outarde canepetière, la nivéole d'été.

Plus d'infos : sylvain.pouzet@cen-occitanie.org



En bref...

- Périmètre Natura 2000 – suite à des échanges avec les services de l'Etat, la chargée de mission s'est aperçue avec étonnement que le périmètre des sites « Etang de Mauguio » validé localement, avait été modifié par l'Etat dans les arrêtés ministériels de désignation. Cette modification porte sur l'intégration des plages, initialement non incluses dans le périmètre. Les collectivités concernées ont été informées de ce fait.
- Hourmède – En parallèle de l'élaboration du plan de gestion des marais de Saint-Nazaire-de-Pézan pilotée par le Symbo, la Commune de Lunel, propriétaire des lieux, a engagé une réflexion sur la réhabilitation du site, faisant la part belle à l'accueil des scolaires.
- Canal du Rhône à Sète – VNF et ses partenaires mènent une réflexion d'envergure pour développer le tourisme fluvial sur cet axe navigable. Plusieurs réunions de concertation sont programmées auxquelles le Symbo, en sa qualité d'EPTB et d'animateur Natura 2000, est associé.
- Loure d'Europe – Une étude inter-bassin (Orb-Libron, Hérault, Lez, Or, Vidourle) a été initiée cette année par le CEFE CNRS pour mieux comprendre la répartition de cette espèce, quantifier la connectivité de ses habitats et identifier les conditions écologiques favorables à son installation durable sur les territoires. Espèce de retour sur le Bassin de l'Or, le Symbo s'est porté partenaire de cette étude.
- Cistude d'Europe – Le suivi de la population du pourtour de l'étang de l'Or s'est poursuivi cette année. 102 adultes ont été observés dont 40 encore jamais identifiés. 39 juvéniles ou immatures, trop petits pour être marqués, ont également été observés.



Cistude d'Europe
© Dessin Mai-Lee NUBOIS



NATURA 2000
“Etang de Mauguio”

La lettre d'information
N° 14 Décembre 2023

© Noémie PAGANO (POA)



Edito

Une année 2023 en demi-teinte...

Le transfert de la gestion d'une partie des sites Natura 2000 à la Région Occitanie a été source de complexité dans l'instruction des différentes démarches liées à Natura 2000, financements, mise en place d'actions contractuelles, etc., malgré les efforts des agents régionaux nouvellement recrutés. Toutefois, l'animation 2023 a permis la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques par six exploitants, pour un montant global d'environ 108 500 € sur 5 ans.

Le printemps, et l'été plus clément que celui de 2022, ont bénéficié aux milieux naturels, en particulier les marais, et plus largement à la faune. Plusieurs observations de la loure ont de nouveau été faites dans les sites Natura 2000, directes (pièges photos) ou indirectes (épreintes). Malheureusement, ces faits ont été entachés par l'épidémie de grippe aviaire qui a fortement impacté le littoral méditerranéen, et qui n'a pas épargné les colonies laro-limicoles de l'étang de l'Or.

Quant à l'année 2024, elle sera celle du renouvellement de la structure animatrice des sites « Etang de Mauguio » et de la Présidence du Comité de pilotage. A bientôt donc, peut-être !

Patricia MOULLIN-TRAFFORT
Présidente du Symbo

René CHALOT
Président du COPIL Natura 2000

Repères..

Transfert de la gestion des sites Natura 2000 aux Régions

Le décret qui transfère la gestion des sites Natura 2000 terrestres aux Régions a été publié le 31 décembre 2022, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Décret qui a suscité de vives inquiétudes quant au désengagement de l'Etat dans la démarche Natura 2000, et au peu d'engagement que certaines Régions pourraient y mettre, tendance vers laquelle la Région Occitanie ne semble heureusement pas aller.

Ce texte, pris en application de la loi 3DS, décentralise la gestion de ces sites, destinés à préserver et restaurer la biodiversité d'intérêt communautaire, de l'Etat vers les Régions, collectivités « cheffes de file » en matière de biodiversité. Ces dernières se voient confier le rôle d'autorité administrative en lieu et place du préfet de département. C'est-à-dire qu'elles sont désormais compétentes pour, entre autres, constituer le comité de pilotage du site Natura 2000, instruire les évaluations des incidences...

Ceci est vrai pour les sites **exclusivement terrestres** ce qui n'est pas le cas des sites « Etang de Mauguio », dits **sites mixtes** (mi terrestre, mi marin), et dont l'autorité administrative reste l'Etat. Pour ces derniers sites, la gestion des financements est toutefois du ressort de la Région. Élémentaire, non ? ☺

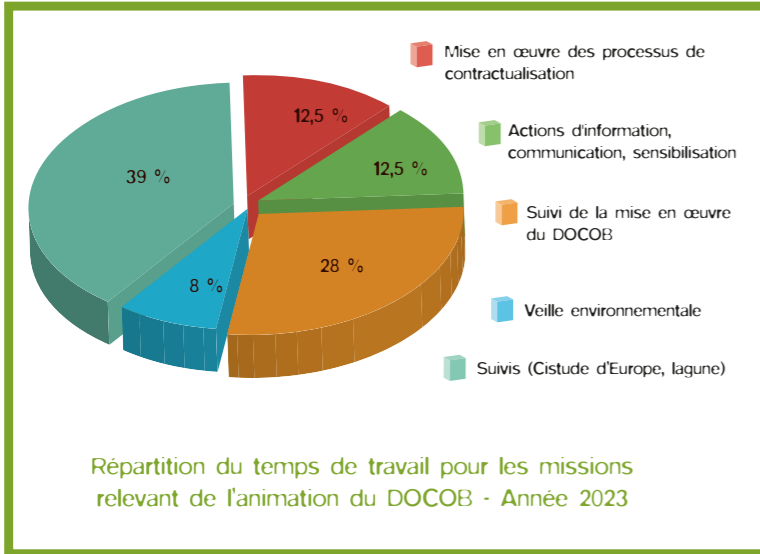
Contact : Symbo, 130 Chemin des Merles - 34400 LUNEL
Tél. 04 67 22 22 70 - secretariat@symbo.fr
www.etang-de-l-or.com / Facebook : @Symbo

La réalisation et la duplication de la lettre d'information des sites Natura 2000 "Etang de Mauguio" sont financées par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Occitanie Pyrénées-Méditerranée avec le FEADER.

Directrice de la publication : P. Moullin-Traffort - Rédaction et mise en page : E. Le Pommelet
Impression : IMP'ACT Imprimerie



L'animation de la mise en oeuvre du DOCOB



L'animation de la mise en œuvre du DOCOB année 2023 a été consacrée essentiellement d'une part à la finalisation du plan de gestion des marais de Saint-Nazaire-de-Pézan et à son porter à connaissance, et d'autre part à l'animation du dispositif des mesures agro-environnementales et climatiques. Un peu plus de 260 hectares ont ainsi été contractualisés au titre de l'année 2023 et pour une durée de 5 ans, avec deux principales mesures, la gestion pastorale et le maintien de milieux ouverts.

La chargée de mission a également été sollicitée pour intervenir dans la formation nationale annuelle des chargé(e)s de mission Natura 2000 de l'OFB, ainsi que pour un bureau d'étude paysagiste qui souhaitait mieux appréhender les enjeux des sites Natura 2000.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du département de l'Hérault a également souhaité faire intervenir sur site la chargée de mission Natura 2000 lors de son assemblée générale annuelle qui s'est déroulée à Candillargues en juin 2023. Le thème des espèces végétales exotiques envahissantes a particulièrement été abordé lors de ces deux dernières rencontres.



L'épidémie de grippe aviaire en quelques chiffres...

Les colonies de laro-limicoles de l'étang de l'Or ont été fortement impactées par l'épidémie de grippe aviaire. D'après les données récoltées par le service Espaces naturels de Pays de l'Or Agglomération, qui s'est fortement mobilisé afin de limiter la propagation de la maladie par la conduite de plusieurs chantiers d'export de cadavres d'oiseaux, 1690 individus morts ont été retirés du milieu naturel rien qu'au Grand-Bastit, dont près de 1050 poussins. Les deux espèces les plus touchées par l'épidémie sur ce secteur sont la Mouette mélanocéphale, espèce constituant une grande part de la colonie avec plus de 60% des effectifs d'oiseaux dénombrés, et le Goéland railleur, dont aucun poussin n'a survécu. Pour les autres espèces, Sternes et Avocette, le bilan est moins catastrophique grâce à des reports de pontes tardives qui ont permis l'envol de nombreux poussins au regard du contexte.



Export de cadavres © POA

Zoom sur ...

Le pélobate cultripède (Pelobates cultripedes)

L'extraordinaire photographie de Pélobate (en couverture) prise par Noémie Pagano du service des Espaces Naturels de Pays de l'Or nous a donné envie de nous pencher un peu plus sur cette espèce des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio ».

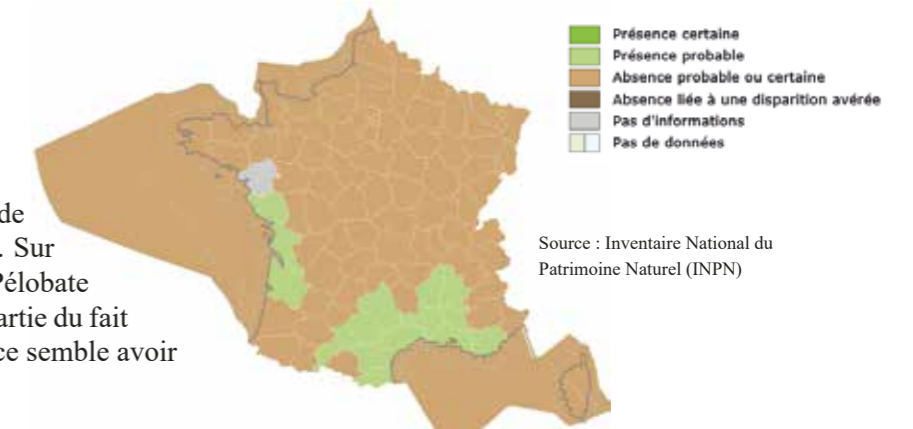
Premier point, ils ne sont pas tous borgnes ! Le Pélobate cultripède est un crapaud trapu (de 7 à 10 centimètres de long), au dos gris jaunâtre parsemé de taches brun chocolat. Ses pattes arrières sont munies de «couteaux», sortes d'appendices qui lui permettent de s'enfouir dans le sable. C'est une espèce qui est active la nuit. En cours de journée, il se réfugie dans le sable, ses « couteaux » lui permettant de s'enfouir jusqu'à un mètre de profondeur. Il se nourrit surtout d'insectes et de vers et larves diverses qu'il trouve sur le sable. Sa reproduction se déroule en mars-avril. Il dépose ses œufs sur la végétation au fond des mares. Les têtards du Pélobate se caractérisent par leur grande taille, parfois supérieure à celle des adultes.



© Kathleen PERROT (POA)

Répartition nationale

L'aire de répartition française actuelle du Pélobate cultripède s'étend à la région méditerranéenne où il atteint, vers l'est, le secteur de Fréjus et, vers le nord à la faveur de la vallée du Rhône, la région de Montélimar. Sur la façade atlantique, l'aire de répartition du Pélobate cultripède est en nette régression, en grande partie du fait du développement de l'urbanisation, et l'espèce semble avoir disparu de Loire-Atlantique.



D'après les scientifiques, le Pélobate cultripède aurait gagné la France à partir de la péninsule ibérique par la Catalogne, après la dernière glaciation. Du Roussillon, il aurait poursuivi sa progression vers l'est de la frange méditerranéenne et vers la vallée du Rhône. Également depuis le Roussillon, il aurait pénétré dans la vallée de la Garonne, où sa présence est mentionnée vers la fin du 19^{ème} siècle, pour gagner le littoral atlantique.

Présence sur les sites Natura 2000 "Etang de Mauguio"

Cette espèce est très présente sur les mares du Petit et Grand-Travers sur le lido. Le service des espaces naturels de Pays de l'Or agglomération, gestionnaire des terrains appartenant sur ce secteur au Conservatoire du Littoral, mène de nombreuses actions en sa faveur : création et/ou réouverture de mares, suivi de la population, etc. Il est très probablement présent ailleurs sur le site mais sa répartition y est beaucoup moins connue.



Larve de Pélobate © Noémie PAGANO (POA)